La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec





Les arbres aux racines profondes sont ceux qui montent haut.

Frédéric Mistral

Sommaire



Mot de la présidente

Bilan des activités 2009-2010

- 1. Enjeux et défis de la FAFMRQ et de ses membres Jeter un regard sur la situation et envisager des perspectives d'avenir
- 2. Défense des droits
 Améliorer les conditions socio-économiques des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté
- 3. Éducation populaire / formation
 Favoriser un processus de communication et d'échanges pour répondre aux besoins des associations membres
- 4. Soutien aux membres Soutenir les membres, répondre à leurs préoccupations et renforcer la vie associative
- 5. Promotion / visibilité
 Faire en sorte que plus de gens connaissent la Fédération et ses associations
- 6. Fonctionnement
 Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer une bonne organisation de la permanence

Mot de la présidente



Il me fait grand plaisir de vous accueillir à cette 36e assemblée générale de la FAFMRQ. Une autre année vient de s'écouler, pour la Fédération, à lutter pour l'amélioration des conditions vie des familles monoparentales et recomposées. Si nous avons, au cours de ces 36 années d'existence, fait des gains importants pour les familles que nous représentons, force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous devons cependant être fiers collectivement du chemin parcouru et nous appuyer sur les victoires que nous avons connues, petites et grandes, pour poursuivre nos luttes dans les années à venir. Comme en témoigne le contenu du rapport d'activités, l'année qui vient de s'écouler fut encore une année bien remplie pour la FAFMRQ et ses membres. La présente assemblée générale nous permettra de faire un bilan de l'année et d'établir les priorités à venir.

En matière de bilan, si l'année 2008-2009 avait été marquée par la préparation et la tenue du Congrès d'orientation, l'année qui vient de s'écouler a permis de franchir de nouvelles étapes dans les suites des réflexions suscitées l'année dernière. Ainsi, nous avons pu ensemble approfondir certains éléments nous permettant de procéder à une plus grande ouverture dans le membership de la FAFMRQ en vue de sa consolidation. En effet, les deux rencontres nationales tenues cette année, en plus des consultations réalisées auprès des membres, ont permis au comité de suivi du Congrès d'orientation et au conseil d'administration de la Fédération de formuler des propositions de modifications aux règlements généraux. Ils vous seront soumises à cette assemblée générale afin d'en débattre et d'en faire l'adoption formelle.

Comme toujours, la défense des droits des familles monoparentales et recomposées a fait partie intégrante des actions de la FAFMRQ en 2009-2010. Le dossier concernant l'encadrement juridique des conjoints de fait, qui avait occupé passablement de place l'an dernier, a continué à faire du chemin. D'abord, nous avons appris, en juillet 2009, la décision de la Cour de rejeter les demandes de la plaignante dans l'affaire « Éric et Lola » opposant un riche homme d'affaires québécois et son ex-conjointe de fait, également mère de ses trois enfants. On se rappellera que la Fédération a agi à titre d'intervenante dans cette cause pour revendiquer la fin de l'iniquité de traitement des enfants nés hors mariage par rapport à ceux nés de parents mariés. En août 2009, les membres du conseil d'administration ont décidé de poursuivre l'implication de la FAFMRQ en Cour d'appel. L'audience a eu lieu le 19 mai dernier et la décision des juges devrait être connue dans les mois qui viennent.

Le dossier des pensions alimentaires pour enfants a encore une fois occupé passablement d'espace cette année. En plus de continuer à assurer la coordination de la *Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants*, la FAFMRQ a déposé, en janvier dernier, une requête en recours collectif contre le ministère de l'Éducation du Québec. Ce recours s'appuie

sur un jugement de la Cour d'appel prononcé en faveur d'une étudiante de Québec. Au moment de rédiger ce rapport d'activité, nous ne connaissions pas encore la décision de la Cour quant à la recevabilité de notre recours, mais si nous obtenions gains de cause dans cette affaire, plusieurs milliers d'étudiantes monoparentales pourraient récupérer les montants de pensions alimentaires pour enfants dont elles ont été privées entre janvier 2007 et décembre 2009. La FAFMRQ a également participé activement aux actions du Collectif pour un Québec dans pauvreté cette année. Rappelons que la Fédération faisait partie de la trentaine d'organisations nationales invitées à prononcer une allocution dans le cadre du Rendez-vous de la solidarité du 15 juin 2009, première étape du processus de consultation en vue du prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, comme l'année précédente, la FAFMRQ a participé à différents comités de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF). L'édition 2010 de la Marche mondiale des femmes a d'ailleurs pris son envol en mars dernier et culminera en octobre prochain à Rimouski ainsi que dans plusieurs autres régions du Québec. La FAFMRQ a également participé aux consultations sur l'avant-projet de loi intitulé Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale. Nous avons aussi poursuivi nos représentations auprès du ministre de la Famille afin de le sensibiliser à la réalité financière de nos groupes membres. Les associations qui travaillent au quotidien avec les familles monoparentales et recomposées n'arrivent plus à satisfaire à la demande croissante en termes de soutien et d'accompagnement.

Les membres du conseil d'administration, pour leur part, se sont réunis à six reprises pendant l'année pour voir à l'avancement des dossiers et accompagner la permanence. J'aimerais d'ailleurs profiter de l'occasion pour remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail, leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année.

En terminant, j'aimerais également remercier les travailleuses de la permanence pour leur dévouement et leur disponibilité. Encore une fois, un gros merci pour leur boulot extraordinaire. Je tiens aussi à remercier les membres qui quittent le conseil d'administration aujourd'hui et à leur souhaiter beaucoup de bonheur et de chance dans leurs futurs projets. Quant à moi, je termine mon dernier mandat à titre de présidente de la Fédération. J'aimerais donc profiter de l'occasion pour vous remercier de m'avoir accordé votre confiance au cours de ces années qui ont été pour moi d'une grande richesse en termes d'expériences et d'apprentissages de toutes sortes. Bonne assemblée générale à toutes et à tous et bon été!

Nathaly Roy, présidente

Bilan des activités 2009-2010



Les activités que nous avons réalisées cette année se sont inscrites dans la perspective tracée par les priorités adoptées lors de l'assemblée générale annuelle en juin 2009. Parmi ces priorités, les suites du Congrès d'orientation ont occupé une place importante au cours de l'année, notamment en ce qui concerne les changements au membership. C'est pourquoi nous l'avons présenté en premier lieu de ce bilan des activités. Par la suite, les activités réalisées sont regroupées sur la base de ces mêmes priorités découlant du plan d'action triennal de juin 2005 : la défense des droits, l'éducation populaire et la formation, le soutien aux membres, la visibilité et la promotion, de même que les opérations courantes (le fonctionnement).

1. Enjeux et défis de la FAFMRQ et de ses membres

Jeter un regard sur la situation et envisager des perspectives d'avenir

1.1 Suites du Congrès d'orientation

Rappelons que le Congrès d'orientation 2009 de la FAFMRQ a été un événement majeur qui a suscité un grand nombre de réflexions, d'interrogations, de discussions et de débats. Ce Congrès a permis de mettre la table, d'énoncer les enjeux et de partager les préoccupations. C'est sur cette lancée que nous avons poursuivi le travail cette année. En effet, si l'année 2008-2009 avait été marquée par la préparation et la tenue du Congrès d'orientation, l'année qui vient de s'écouler a permis de franchir de nouvelles étapes dans les suites des réflexions suscitées l'année dernière. Nous avons pu ensemble approfondir certains éléments nous permettant de procéder à une plus grande ouverture au chapitre du membership de la FAFMRQ en vue de sa consolidation. Il est important de rappeler que l'objectif visé par toute cette démarche d'élargissement de notre définition de membre, est d'augmenter notre membership et de rejoindre le plus de familles monoparentales et recomposées afin de renforcer notre mouvement. Suite au mandat reçu lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2009, les membres du conseil d'administration se sont donc mis à la tâche. Pour ce faire, un comité¹ a été mis sur pied pour voir au cheminement menant à des propositions d'amendements aux règlements généraux pour adoption à l'AGA de juin 2010, en lien avec l'option privilégié d'un « statu quo modifié ». Nous profitons de l'occasion pour remercier les membres du comité qui ont, grâce à leur travail et leur persévérance, réussi à franchir cette étape importante pour renforcer notre mouvement.

Lors de la Rencontre nationale de novembre 2009, les membres du comité ont présenté un tableau afin d'illustrer différentes questions au sujet de l'ouverture du membership pour la FAFMRQ. Devant un accueil favorable, au retour des Fêtes, le comité a fait parvenir un sondage aux membres actifs afin de connaître leur niveau d'ouverture sur les types de membres. Plus de 65 % des membres actifs ont répondu à ce sondage. Ces résultats ont permis au comité de suivi du Congrès d'orientation et au conseil d'administration de la Fédération, de dégager des tendances ainsi que de soumettre, à la rencontre nationale d'avril dernier, des propositions sur les nouvelles catégories de membres qui ont été discutées et qui seront débattues pour fins d'adoption à l'AGA de juin 2010. Les changements structurels au sein de la FAFMRQ touchant le membership sont l'aboutissement d'une démarche entreprise depuis trois ans. Voulant élargir la définition de membre dans le but d'augmenter le membership et de rejoindre plus de familles monoparentales et recomposées, les membres ont accepté de participer activement à ce long processus qui permettra de redonner un souffle nouveau à la FAFMRQ au cours des prochaines années. 2.1 Lutte à la pauvreté, politique familiale et financement des OCF

Les dossiers de la lutte à la pauvreté, de la politique familiale, le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes gouvernementaux, la situation des conjoints de fait, l'accès à l'aide juridique, la commission sur le projet de loi 7 – Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants, ainsi que le suivi du dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille ont constitué les dossiers majeurs au chapitre de la défense des droits en 2008-2009. Les nombreuses représentations, interventions, actions et mobilisations réalisées par la Fédération, ses associations membres ainsi que ses partenaires dans ces dossiers en témoignent.

¹ Ce comité était composé de Laurence Lagouarde, vice-présidente et directrice du SEP-Service d'entraide Passerelle, Marie-Suzie Weche, administrattice et directrice du Centre haïtien d'action familiale, Lucie Tétreault, trésorière et coordonnatrice de l'Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe, Céline Fortier, administratrice et coordonnatrice de La Source à Victoriaville, Carole Benjamin, agente de liaison et de développement et Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ.



2. Défense des droits

Améliorer les conditions socio-économiques des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté

2.1 Lutte à la pauvreté, politique familiale et financement des OCF

Les dossiers de la lutte à la pauvreté, de la politique familiale, le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes gouvernementaux, la situation juridique des conjoints de fait ainsi que le suivi du dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille ont constitué les dossiers majeurs au chapitre de la défense des droits en 2009-2010. Les nombreuses représentations, interventions, actions et mobilisations réalisées par la Fédération, ses associations membres ainsi que ses partenaires dans ces dossiers en témoignent.

2.1.1 Traitement des pensions alimentaires pour enfants

COALITION POUR L'ARRÊT DU DÉTOURNEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS

En septembre 2007, la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants¹ voyait le jour. Rappelons que cette Coalition fut initialement formée en vue d'appuyer les actions du Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay qui avait démarré une pétition visant à faire cesser le détournement de ces montants dans quatre programmes sociaux : l'aide sociale, les prêts et bourses, l'aide au logement et l'aide juridique. En 2009-2010, la FAFMRQ a continué d'assurer la coordination de la Coalition et le dossier des pensions alimentaires pour enfants est demeuré passablement actif.

Consultations sur le Plan de Lutte contre la Pauvreté D'abord, le 15 juin 2009, la FAFMRQ et la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants ont porté cette revendication dans le cadre du Rendez-vous de la solidarité national qui ouvrait une tournée de consultation sur le prochain Plan d'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Par la suite, des associations membres de la Fédération, ainsi que

des membres de la *Coalition,* ont également porté cette revendication dans le cadre des *Rendez-vous régionaux* qui se sont tenus à l'automne dans toutes les régions du Québec. En effet, même si les groupes locaux ne figuraient pas sur la liste des invités des *Rendez-vous* régionaux, ces derniers ont tout de même réussi à attirer l'attention des médias locaux et régionaux en participant aux manifestations qui se tenaient en marge des rencontres officielles.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC (TAQ)

La Coalition a également tenu une manifestation devant les bureaux du Tribunal administratif du Québec (TAQ) le 16 juin 2009 en appui à quatre familles qui contestent le traitement de la pension alimentaire de leurs enfants à l'aide sociale ainsi qu'au Front commun des personnes assistées sociales du Ouébec qui était intervenante dans cette cause. Trois séries d'audiences ont eu lieu dans cette affaire : du 16 au 18 juin 2009, les 3 et 4 novembre 2009 et les 6 et 7 avril 2010. Une seconde manifestation a été tenue à Montréal en novembre et une troisième manifestation a été tenue en avril à Châteauguay, à l'initiative du Comité pensions alimentaires pour enfants de Châteauguay. À chacune de ces occasions, la Coalition a émis un communiqué sur le fil de presse et accordé des entrevues à divers médias. Au moment de rédiger ce rapport d'activité, la décision du Tribunal dans cette affaire n'était pas encore connue.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

En octobre 2009, une ex-étudiante de Québec gagnait en Cour d'appel contre le ministère de l'Éducation du Québec. Les trois juges saisis de l'affaire ont en effet statué que la pension alimentaire qu'elle recevait pour son enfant pendant qu'elle recevait des prêts et bourses ne devrait pas être considérée comme un revenu. Comme l'argumentaire de la plaignante invoquait essentiellement une ambiguïté dans le *Règlement sur l'aide financière aux études*, le ministère de l'Éducation a rapidement procédé aux modifications nécessaires pour mettre fin à cette ambiguïté. Pour ce faire, comme la loi

¹ Les membres actuels de la Coalition sont : l'Association Cigogne, l'Afeas, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, la Fédération étudiante collégiale du Québec, la Fédération étudiante universitaire du Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, L'R des centres de femmes du Québec, le Réseau d'information et d'aide aux personnes assistées sociales de Châteauguay, Re-Nou-Vie et le Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay (en plus du Réseau d'information et d'aide aux personnes assistées sociales de Châteauguay (RIAPAS) et de l'association Re-Nou-Vie, le Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay se compose des organismes suivants : Centre d'aide pour femmes monoparentales, Centre communautaire de Châteauguay, Centre de Femmes l'Éclaircie de La Prairie, La Re-Source, Maison d'aide et d'hébergement de Châteauguay, le Centre de Femmes la Marg'Elle Saint-Rémi. Le Comité est également soutenu par la Table Petite Enfance du Grand Châteauguay).



le prévoit, le ministère a commandé un Avis au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) et la FAFMRQ, ainsi que la Fédération étudiante universitaire du Québec et la Fédération étudiante collégiale du Québec, ont été invitées le 4 décembre 2009 à présenter leur position devant les membres du CCAFE. Finalement, le Règlement sur l'aide financière aux études a été modifié, par décret, le 23 décembre 2009.

Le procureur du gouvernement a également déposé une demande à la Cour suprême afin d'en appeler de la décision de la Cour d'appel. En février 2010, la Cour suprême a rejeté la demande d'appel du gouvernement.

RECOURS COLLECTIF CONTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

S'appuyant sur la victoire remportée par l'ex-étudiante en Cour d'appel en octobre 2009, la FAFMRQ a rapidement entrepris des démarches afin d'intenter un recours collectif contre le ministère de l'Éducation. Le but de l'opération est de permettre à toutes les étudiantes qui étaient dans la même situation que la plaignante puissent bénéficier des mêmes privilèges octroyés par le jugement, et donc récupérer les sommes dont elles ont été privées alors que l'aide financière aux études considérait la pension alimentaire qu'elles recevaient pour leur(s) enfant(s) comme un revenu. La FAFMRQ a émis un communiqué à cette occasion et a publié toutes les informations pertinentes sur son site Internet en créant une section dédiée à cette fin. Elle a également communiqué avec plusieurs institutions d'enseignement afin que celles-ci fassent connaître l'existence du recours collectifs aux étudiant(e)s concerné(e)s. La FEUQ, la FECQ et l'ASSÉ ont également fait circuler l'information auprès de leurs associations membres. D'ailleurs, toutes ces démarches ont fait augmenter le nombre de demandes d'information aux bureaux de la Fédération, tant par voie téléphonique que par courriel.

La FAFMRQ, en collaboration avec la *Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants*, a également lancé une campagne de lettres d'appui au recours collectif. Ainsi, près de 200 lettres d'appuis ont été acheminées par courriel et par télécopieur à la ministre de l'Éducation, Mme Michelle Courchesne, ainsi qu'aux ministres responsables des trois autres programmes où la pensions alimentaires pour enfants est injustement considérée comme un revenu : l'aide sociale, l'aide au logement et l'aide juridique.

La Fédération a déposé une demande de soutien financier au Fonds d'aide aux recours collectifs afin que l'ensemble des frais juridiques soient couverts si la cause se rend devant le tribunal. Au moment de rédiger ces lignes, on ne connaissait pas encore la décision de la Cour quant à la recevabilité de la requête en recours collectif déposée le 8 janvier 2010 par la FAFMRQ, conjointement avec une étudiante de Montréal. Toutefois, comme la Cour suprême a rejeté la demande du gouvernement d'en appeler du jugement de la Cour d'appel, cela augmente les chances d'accélérer le processus du recours collectif.

L'ensemble des démarches juridiques dans ce dossier ont été confiées à la firme d'avocats montréalaise Adams, Gareau, qui possède une longue expérience en matière de recours collectifs. Les personnes qui désirent s'inscrire au recours collectif peuvent le faire en visitant le site Internet de la FAFMRQ qui présente toutes les informations pertinentes et mène les gens vers le site de la firme d'avocats. À ce jour, plus d'une centaine d'étudiantes ses sont inscrites au recours collectif.

Interpellation du Parti québécois

Finalement, le 12 mars 2010, quatre député(e)s du Parti québécois ont interpelé le ministre Sam Hamad sur le dossier des pensions alimentaires pour enfants dans le cadre d'une session de la Commission de l'économie et du travail. Il s'agissait de Monique Richard, Carole Poirier, Yves-François Blanchet et Lisette Lapointe. Pour l'occasion, quelques représentant(e)s de la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants étaient présent(e)s dans les gradins de l'Assemblée nationale. Les interventions du PQ ont porté sur les quatre programmes visés par nos revendications. Du côté du gouvernement, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale était accompagné de deux députés du Parti libéral. Malheureusement, le Ministre Hamad n'a pas montré davantage d'ouverture quant à l'exemption complète des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes ni quant à une bonification éventuelle de l'exemption actuelle de 100 \$ à l'aide sociale et aux prêts et bourses. Cette activité n'a pas non plus bénéficié d'une couverture médiatique significative.

2.1.2 Accessibilité aux études

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)¹ a tenu, au printemps 2010, une consultation sous le thème de l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie. Cette consultation visait à mieux identifier

¹ Créé en juin 1999, le CCAFE est chargé de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toutes questions relatives aux programmes d'aide financière aux études et aux différents droits d'admission, d'inscription et de scolarité.



les obstacles rencontrés par les personnes qui, pour toutes sortes de raisons, ont dû quitter le système d'éducation mais souhaitent reprendre leurs études. Or, c'est le cas de plusieurs responsables de famille monoparentale, particulièrement des mères seules, qui ont du interrompre leurs études ou se retirer du marché du travail au moment de la naissance d'un enfant. D'ailleurs, le CCAFE reconnaît cette problématique particulière en accordant un chapitre de son document de consultation aux responsables de famille monoparentale. C'est donc avec plaisir que la Fédération a accepté de contribuer à la réflexion du Comité en soumettant un mémoire et en allant le présenter en avril 2010.

La FAFMRQ a donc abordé les besoins particuliers des responsables de famille monoparentale en terme d'apprentissage tout au long de la vie. Pour un bon nombre de mères monoparentales, notamment pour celles qui ont de jeunes enfants, les possibilités réelles d'insertion en emploi sont particulièrement difficiles. Et, vu leur faible niveau de scolarité, lorsqu'elles sont sur le marché du travail, elles sont plus susceptibles d'occuper un emploi au bas de l'échelle, avec de mauvaises conditions de travail (emplois à temps partiel, bas salaires, horaires atypiques, etc.). Par ailleurs, les divers programmes de formation et les mesures d'insertion en emploi sont rarement adaptés aux besoins particuliers des responsables de famille monoparentale et tiennent peu compte du fait qu'elles sont seules à assumer leurs responsabilités familiales. Dans son mémoire, la Fédération présentait un cas d'espèce, soit celui de l'activité **Vers la réussite** mise sur pied par l'Association de familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais, une formation adaptée aux besoins spécifiques des femmes monoparentales. Nous les remercions de leur précieuse collaboration.

Pour la FAFMRQ, l'apprentissage tout au long de la vie ne saurait toutefois avoir comme unique visée l'insertion en emploi des personnes. Nous croyons d'ailleurs qu'il est regrettable que la *Politique d'éducation des adultes* ait pris un tel virage au cours des dernières années. Il nous apparaît tout aussi important que les personnes puissent avoir accès à des formations qui touchent leurs droits et devoirs de façon à pouvoir exercer une citoyenneté responsable. Comme la Fédération a tenté de le démontrer dans son mémoire, la notion d'apprentissage tout au long de la vie revêt une dimension particulièrement importante pour les responsables de famille monoparentale, particulièrement pour les mères. En offrant des formations qui répondent véritablement aux besoins particuliers de ces femmes, on observe à coup sûr des retombées positives importantes sur leurs conditions de vie et sur celles de leurs enfants. Il est donc essentiel de multiplier les initiatives qui s'adressent spécifiquement aux responsables famille monoparentale et d'offrir aux personnes le soutien financier nécessaire à leur réussite.

2.1.3 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

La Marche mondiale des femmes est un mouvement mondial d'actions féministes rassemblant des groupes et organisations de la base oeuvrant pour éliminer les causes qui sont à l'origine de la pauvreté et de la violence envers les femmes. Nous luttons contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations vécues par les femmes. Ses valeurs et ses actions visent un changement social, politique et économique. Elles s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, de l'égalité entre les hommes et les femmes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples, le respect et la reconnaissance de la diversité entre les femmes, la multiplicité de nos stratégies, la valorisation du leadership des femmes et la force des alliances entre les femmes et avec les autres mouvements sociaux progressistes.

La Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) est composée de groupes nationaux, régionaux et locaux, de femmes et de comités femmes, d'organisations mixtes (syndicales et communautaires). Sous le leadership de la Fédération des femmes du Québec, la CQMMF a pour mission de coordonner, à l'échelle québécoise, le plan d'action international de la Marche mondiale des femmes.

En 2009-2010, la Fédération a, encore une fois, été très impliquée au sein de la CQMMF. En effet, en plus de participer aux quatre rencontres régulières de la Coordination, la Fédération a participé à huit rencontres du Comité de suivi et à s'est impliquée au sein du comité éducation populaire. Le travail du Comité de suivi a notamment été de travailler à formuler des revendications, ainsi que l'argumentaire qui les accompagne, afin de les soumettre aux membres de la CQMMF. Le comité éducation populaire, pour sa part, a élaboré plusieurs outils visant à permettre aux femmes de s'approprier l'histoire de la Marche mondiale des femmes ainsi que les revendications actuelles.

L'édition 2010 de la Marche mondiale des femmes a pour slogan « Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche ! ». Comme pour les éditions précédentes, des revendications ont été élaborées à partir de champs d'actions précis. En 2010, les quatre champs d'action sont les suivants : 1) Autonomie économique des femmes, vie et travail décent ; 2) Violence envers les femmes ; 3) Paix et démilitarisation et, 4) Bien commun et accès aux



ressources. Bien que ces champs d'action correspondent à des revendications internationales, chaque pays ou région y va également de ses revendications spécifiques. Pour le Québec, les principales revendications sont : la lutte contre l'hypersexualisation et la marchandisation du corps des femmes ; le refus du démantèlement des services publics par le recours à la tarification ; la protection de l'eau ; la protection du droit inaliénable des femmes d'avoir ou non des enfants ; l'accès à un salaire minimum assurant un revenu équivalent au seuil de faible revenu et l'abolition des catégories à l'aide sociale. La revendication visant la fin de la comptabilisation des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes sociaux est demeurée dans les revendications historiques de la CQMMF mais elle n'apparaît plus au premier plan.

Le lancement officiel de la Marche mondiale des femmes 2010 a eu lieu à Montréal le 7 mars 2010, dans le cadre de la Journée internationale des femmes. Pour l'occasion, les membres de la CQMMF s'étaient rassemblées au Square Philips et ont marché dans les rues du centre-ville. Les différentes porte-parole, en plus de présenter les revendications québécoises, ont annoncé les événements qui couronneront la Marche de 2010. Au programme, six (6) jours de marche sont prévus en octobre partout au Québec, suivis d'un grand rassemblement à Rimouski le 17 octobre 2010. Au cours de l'année, des marches auront lieu dans 70 pays, sur les cinq continents. L'action internationale de clôture de la Marche mondiale des femmes se tiendra, cette année, en République démocratique du Congo et mettra en lumière les effets de la guerre et de la militarisation sur les femmes. En 2010, ça va marcher!

2.1.4 Collectif pour un Québec sans pauvreté

Comme à chaque année, la FAFMRQ a participé activement aux travaux et aux actions du *Collectif pour un Québec sans pauvreté* en 2009-2010. En plus de participer aux rencontres régulières du Collectif, la FAFMRQ était également présente lors de l'action menée le 22 mars 2010, aux bureaux de Sam Hamad à Québec, dans la foulée des actions en vue d'obtenir un plan de lutte contre la pauvreté. À cette occasion, la FAFMRQ portait la revendication d'une des mesures urgentes revendiquées par le Collectif, soit la fin de la comptabilisation des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes gouvernementaux.

En 2009-2010, le plan d'action du Collectif a été axé autour des éléments suivants : la participation aux consultations

nationale et régionales en vue du prochain *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (les *Rendez-vous de la solidarité*), les suites de la campagne MISSION COLLECTIVE, la vigilance face au budget du Québec, l'obtention d'un plan de lutte contre la pauvreté qui permette véritablement la réduction des écarts entre le cinquième de la population des plus riches et le cinquième des plus pauvres. Tout cela, évidemment, dans une perspective de travailler AVEC les personnes en situation de pauvreté.

RENDEZ-VOUS DE LA SOLIDARITÉ

La FAFMRQ faisait partie de la trentaine d'organisations invitées à donner une allocution lors de l'ouverture du Rendez-vous national du 15 juin. En plus de reprendre les revendications de la campagne MISSION COLLECTIVE¹, la directrice générale a présenté les revendications spécifiques de la Fédération en matière de lutte contre la pauvreté. Comme on peut s'y attendre, le traitement des pensions alimentaires pour enfants était à l'ordre du jour, mais on a aussi abordé les questions que pose la place accrue qu'occupent les partenariats publics/privés dans le domaine des politiques sociales au Québec. Tel qu'il l'avait été décidé par les membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté, certains groupes sociaux se sont retirés de la rencontre avant le dîner alors que d'autres ont quitté juste avant le mot de clôture du Ministre. C'est le point de vue des groupes sociaux qui est le plus souvent ressorti dans les discussions, que ce soit en plénière ou dans les ateliers, car en plus d'être porté par les membres du Collectif, il était également repris par nos alliés (syndicats, groupes communautaires non membres du Collectif, économie sociale, etc.).

Les volets régionaux des *Rendez-vous de la solidarité* se sont déroulés de septembre à décembre 2009 et les Conférences régionales des élu(e)s (CRÉ) avaient reçu le mandat de les organiser. Comme pour le volet national, les participations aux volets régionaux se faisaient sur invitation seulement et seules les instances régionales étaient invitées. Il a toutefois été possible, pour les groupes locaux, de participer aux mobilisations qui se sont tenues en marge des *Rendez-vous régionaux*. À ce titre, les membres de la FAFMRQ ont reçu, par courriel, une série d'outils leur permettant de mieux participer aux consultations régionales, que cette participation ait lieu à l'intérieur ou à l'extérieur : un feuillet d'informations générales sur les consultations régionales, un guide de participation, un communiqué de presse à envoyer dans les médias locaux,

¹ Rappelons que les trois revendications de la campagne étaient les suivantes : 1) l'accès à des services publics universels de qualité; 2) un taux de salaire minimum qui permette de sortir de la pauvreté; et 3) des couvertures publiques qui permettent d'avoir un revenu au moins égal à la Mesure du panier de consommation (MPC).



une lettre-type à faire parvenir aux député(e)s et aux élus municipaux, et, bien sûr, des statistiques régionales sur la monoparentalité.

Le 11 décembre 2009, le Collectif rendait public un outil visuel de bilan des consultations régionales qui mettait en lumière les appuis et les convergences des mouvements sociaux. Ce document contient les éléments suivants : 1) une mobilisation citoyenne remarquable malgré un processus de consultation contestable ; 2) le message central : des mesures nationales fortes, d'abord et avant tout pour lutter contre la pauvreté ; 3) des objections majeures envers l'approche territoriale intégrée (ATI) mise de l'avant pas le gouvernement ; 4) des propositions issues du milieu pour lier le développement régional et la lutte à la pauvreté ; 5) une vision large de l'action gouvernementale en matière de lutte à la pauvreté et aux inégalités sociales.

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a fait paraître, en février 2010, un document dans lequel il reprend les recommandations formulées précédemment dans ses avis au gouvernement. L'objectif visé par le Comité est double : mobiliser les décideur(e)s politiques et la population dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et orienter l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental. La plus grande priorité identifiée par le CCLP est la nécessité d'augmenter le revenu disponible des personnes assistées sociales vivant seules. Pour ce faire, le Comité recommande la mise en place d'un revenu minimal garanti, indexé annuellement, de façon à permettre aux personnes d'atteindre, dans un premier temps, 80 % de la Mesure du panier de consommation (MPC). Il s'agit ni plus ni moins la fin des catégories à l'aide sociale qui est proposée par le Comité. Rappelons cependant que la revendication du Collectif est l'atteinte de 100 % de la MPC.

Autre aspect intéressant du document est qu'il remet en cause l'argument gouvernemental de la nécessité de garder les prestations d'aide sociale au plus bas niveau comme moyen d'inciter les prestataires à intégrer le marché du travail. À ce titre, le Comité affirme que ce qui permettrait une réelle incitation au travail serait une augmentation des gains de travail et non la baisse des revenus des prestataires. Pour appuyer sa thèse, le Comité prend l'exemple des femmes monoparentales qui ont vu leurs revenus augmenter ces dernières années et qui ont pourtant quitté l'aide sociale davantage que les autres types de ménages. L'avis du Comité, qui constitue essentiellement une synthèse des avis précédents, aborde également les

questions du transport, du logement et la préservation des services publics.

BUDGET 2010-2011

Comme à chaque année, le Collectif et ses membres ont été très actifs autour du dépôt budget du Québec. Le Collectif a participé aux consultations pré-budgétaires en présentant un document fort étoffé : « *Réparer les finances publiques pour lutter contre la pauvreté* ». Parmi les éléments présentés dans ce document, on retrouvait évidemment les revendications de MISSION COLLECTIVE, mais également trois les mesures urgentes suivantes : 1) la fin des catégories à l'aide sociale; 2) la fin du détournement des pensions alimentaires pour enfants et, 3) le financement d'une politique globale pour lutter contre l'itinérance.

La FAFMRQ était présente, aux côtés du Collectif et de plusieurs autres groupes, au huis clos des groupes sociaux lors de la sortie du budget 2010-2011 le 30 mars 2010. La Fédération a d'ailleurs émis un communiqué à cette occasion, déplorant plusieurs des mesures contenues dans le budget, notamment l'instauration d'une franchise pour les services de santé et l'absence d'investissements laissant présager la fin du détournement des pensions alimentaires pour enfants.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

En plus des nombreuses autres actions menées en cours d'année en lien avec le prochain plan de lutte contre la pauvreté du gouvernement, le Collectif a produit un important document intitulé « Éliminer la pauvreté : trop de bonnes raisons pour ne pas le faire. Pour un plan d'action gouvernemental qui respecte les droits humains et qui mise sur les convergences ». Ce document a été produit dans la foulée de la campagne MISSION COLLECTIVE, une pétition qui, rappelons-le, avait recueilli 98 727 signatures d'individus et l'appui de 1052 organisations. On y présente notamment les convergences politiques, économiques et scientifiques par rapport aux revendications de MISSION COLLECTIVE.

Au moment de rédiger ce rapport d'activité, la date de publication du *Plan d'action gouvernementale* n'était pas encore connue. Le Collectif a toutefois prévu plusieurs actions autour de la sortie de ce document auxquelles la FAFMRQ entend participer activement. Cependant, si on en croit les annonces contenues dans le budget, on peut s'attendre à ce que les attentes des mouvements sociaux ne soient pas comblées. Le 4 mai dernier, dans le cadre de l'étude des crédits du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministre Sam Hamad aurait annoncé que le plan d'action contiendrait des propositions concernant le traitement des



pensions alimentaires. Il faudra toutefois attendre la sortie du plan d'action pour juger l'arbre à ses fruits.

2.1.5 Coalition pour l'accès à l'aide juridique

C'est en septembre 2007 que la FAFMRQ, ainsi que d'autres organismes communautaires, ont été invités à relancer le dossier de l'accès à l'aide juridique et plus particulièrement à la mise sur pied d'une coalition visant à faire pression sur le ministre de la Justice pour une modification substantielle et immédiate des seuils d'admissibilité. La Coalition compte 47 membres (organismes, regroupements, syndicats, individus). Plus de 243 autres associations et groupes de toutes les régions du Québec et de tous les secteurs de la société civile ont aussi manifesté directement leur appui aux demandes de la Coalition en prenant position publiquement et en informant le ministre de la Justice. Rappelons qu'en 2005, le gouvernement avait apporté des modifications aux seuils d'admissibilité, étalés sur cinq ans (alléquant vouloir «offrir une justice plus accessible») et ainsi permettre à 900 000 personnes de plus d'avoir accès l'aide juridique. Malheureusement, un seul constat s'impose après 5 ans: la réforme a complètement échoué. Aujourd'hui, les résultats démontrent que les cibles ne sont aucunement atteintes. Il n'y a eu aucune augmentation du volume des dossiers et l'argent promis n'a pas été utilisé pour rendre la justice plus accessible.

Qui plus est, la réforme aligne l'orientation du régime d'aide juridique avec les prestations d'aide de dernier recours (aide sociale). Il permet la gratuité des services uniquement aux personnes seules dont les revenus sont équivalents aux montants versés aux personnes recevant des prestations de solidarité sociale. Pourtant, les personnes travaillant au salaire minimum et les aînés ne recevant que les prestations gouvernementales sont des personnes pauvres.

La FAFMRQ s'est impliquée à nouveau cette année au sein du comité de coordination puisque les familles représentent une clientèle importante des services de l'aide juridique. Toutefois, la Coalition a été moins active, cette année, au chapitre de la mobilisation et des actions, en raison de la conjoncture puisque ce dossier n'est toujours pas considéré comme prioritaire aux yeux du gouvernement. Par contre, les membres de la Coalition ont, le 25 juin 2009, rencontré la nouvelle ministre de la Justice, madame Kathleen Weil. Cette rencontre avait pour objectif de présenter la Coalition et ses demandes quant à une augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique en fonction du salaire minimum. Les membres de la Coalition ont sensibilisé la Ministre à l'urgence de préparer dès maintenant la fin de cette réforme (2010) pour préserver l'essence de cette

mesure sociale qu'est l'aide juridique. Bien que la Ministre se soit montrée ouverte au dialogue et disposée à faire un étude scientifique des résultats de cette réforme, elle ne s'est aucunement engagée dans quelque démarche concrète, ni échéancier de travail avec la Coalition. De plus, la Ministre ne s'est pas prononcée sur les suites de la réforme. Elle a indiqué que l'actuelle situation économique place le gouvernement devant de difficiles arbitrages à faire. Force est de constater que ses efforts sont dans diverses mesures et non dans le renforcement de l'aide juridique. Lors de l'étude des crédits, le 6 mai 2010, il n'était plus question pour la Ministre de faire une analyse ou un bilan des 5 ans de cette réforme, malgré son engagement. Elle a plutôt souligné que son gouvernement est celui qui a introduit l'indexation des seuils et que cette indexation va se poursuivre. Les membres de la Coalition doivent se rencontrer à la rentrée de septembre prochain afin de faire un bilan des actions, partager leur analyse de la situation actuelle et voir la suite des choses.

Le bilan des actions et réalisations ainsi que le *Bulletin* présentant les demandes de la Coalition sont disponibles sur le site Internet au www.servicesjuridiques.org.

2.2 Politique familiale

2.2.1 Fonds publics/privés et politiques sociales : Les PPP sociaux

L'annonce, dans le cadre du budget 2008-2009, de la création d'un nouveau fonds public/privé « destiné à favoriser le développement des enfants de 0 à 5 ans en situation de vulnérabilité », est venue renforcer une tendance déjà observée depuis quelques années au Québec. En effet, depuis 2004, des projets semblables ont vu le jour un peu partout sur le territoire, que ce soit sous la bannière de « Québec Enfants », qui vise à favoriser le développement des enfants dès leur conception, ou de « Québec en forme », qui vise à développer de saines habitudes de vie chez les enfants d'âge scolaire. Le 11 mars 2009, le dépôt par le ministre de la Famille du Québec, Tony Tomassi, du projet de loi 7 instituant le fonds, en partenariat avec la Fondation Chagnon, dans le but de « donner aux enfants de milieux défavorisés toutes les chances de réussir et de prévenir le décrochage scolaire », offre une autre illustration de cette nouvelle facon de gouverner. La FAFMRQ a d'ailleurs, déposé un mémoire réclamant, comme plusieurs groupes, la tenue d'un véritable débat public sur les enjeux démocratiques soulevés par ce projet de loi.

Adoption du projet de loi 7

C'est donc le 24 septembre 2009, en dépit de nombreuses critiques et objections formulées par des acteurs de différents



milieux (dont la FAFMRQ) que le projet de loi 7 – Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants (et modifiant la Loi instituant le fonds pour la promotion des saines habitudes de vie1), était finalement adopté par l'Assemblée nationale. Rappelons qu'il s'agit d'un fonds de 400 M \$ sur 10 ans, financé conjointement par la Fondation Lucie et André Chagnon (250 M \$) et le gouvernement du Québec (150 M \$). Or, malgré les quelques bonifications qui y ont été apportées, la mouture finale du texte de loi est encore loin de faire l'unanimité et plusieurs questions demeurent en suspens. Lors de son adoption, la FAFMRQ en concertation avec plusieurs groupes communautaires et syndicats, a émis un communiqué pour revendiquer la tenue d'un débat public et dénoncer l'idéologie néolibérale qui prétend que les personnes sont seules responsables de leur situation et que les conséquences de la pauvreté (sur la santé et le développement des enfants, par exemple) doivent être endiquées en suivant une logique comptable. En consacrant le modèle des PPP sociaux, le projet de loi 7 (et le projet de loi 6 qui vise les aidants naturels et les aînés) vient marquer un nouveau ialon dans l'histoire de nos politiques sociales et ce, sans que monsieur et madame tout le monde n'aient eu l'occasion de s'approprier ni de débattre des enjeux véritables. Sommes-nous en train d'assister à la fin de l'universalité dans nos programmes sociaux ? Sommes-nous en train d'assister à la fin de nos solidarités?

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Créé à l'initiative du ministère de la Famille et des Aînés et de la Fondation Lucie et André Chagnon, Avenir d'enfants est l'organisme à but non lucratif (OBNL) qui administrera la contribution de 400 M \$, apportée par le gouvernement du Québec et la Fondation, sur une période de dix ans. Avenir d'enfants accompagnera et soutiendra les communautés locales engagées dans des projets de développement global des enfants de moins de cinq ans vivant en situation de pauvreté. Son lancement a eu lieu le 16 avril 2010. Les organismes communautaires Famille sont nommément inscrits dans la Loi 7 comme des acteurs incontournables des dynamiques locales. Ils doivent s'y intégrer rapidement, dans le respect de leur mission, dit-on. Tout ceci reste évidemment à être démontré.

ENJEUX POUR LES OCF ET LES FAMILLES

Les fonds spéciaux créés dans le cadre des projets de loi 6 et 7 laissent place à des investissements dont les problématiques, populations, territoires, secteurs et mode d'intervention ont déjà été ciblés en bonne partie par une fondation privée.

Cette situation est d'autant plus scandaleuse que, par exemple, la somme de 15 millions \$ attribuée annuellement par le gouvernement au Fonds pour le développement des jeunes enfants correspond à l'augmentation réclamée par les organismes communautaires du secteur Famille pour se sortir la tête hors de l'eau, eux qui survivent avec un financement gouvernemental moyen de 55 000 \$ par année pour le soutien à leur mission globale. Le financement disponible par ce fonds ne vise pas ce que les organismes font déjà mais les condamnent plutôt à dépérir ou à se compromettre avec cette nouvelle façon de gouverner. Ce même ministère qui, au moment du transfert des OCF en 2004, s'était engagé à leur accorder un financement plus substantiel de leur mission globale. À l'évidence, des choix et des orientations ont été privilégiés.

Par ailleurs, nous avons été sollicités au cours de la dernière année à donner des conférences dans le cadre de divers congrès, colloques, journées de réflexion, ateliers, et débats sur les enjeux de la place des fondations privées dans le secteur famille. À ce titre, nous comptons au cours de la prochaine année, poursuivre notre implication dans ce dossier en participant notamment aux débats entourant les enjeux théoriques, éthiques et politiques des programmes de prévention précoce par lesquels les familles monoparentales sont particulièrement ciblées.

2.2.2 Colloque « L'intervention en petite enfance au Québec: quelle place pour les familles? »

La FAFMRQ a été impliquée de près dans l'organisation du colloque « L'intervention en petite enfance au Québec : quelle place pour les familles ? » qui s'est tenu à Montréal le 26 mai 2010. L'événement était une initiative du partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles de l'Institut national de recherche scientifique – Urbanisation, Culture et Société (INRS-UCS) dont la FAFMRQ fait partie.

Comme en témoignait le programme du colloque, un bon nombre d'aspects de l'intervention en petite enfance ont été fouillés. Quatre conférences ont meublé l'avant-midi en soulevant les enjeux sociopolitiques et les perspectives théoriques : L'enfant comme objet de politiques publiques (par Jane Janson du Département des sciences politiques de l'Université de Montréal) ; Tout ne se joue pas avant 3 ans : une prévention psychologique précoce comme facteur de risque pour les enfants (par Sylviane Giampino, psychanalyste et psychologique en France) ; Le mouvement PasdeOdeconduite face aux déviations de la prévention psychologique (par

¹ Le titre de la Loi a été modifié, par souci de concordance entre le Fonds pour le développement des jeunes enfants et le Fonds sur les saines habitudes de vie, notamment, de façon à tenir compte des nouvelles dispositions relatives à la compétence et aux pouvoirs du vérificateur général.



Pierre Suesser, pédiatre spécialiste en santé publique en France); Pour une approche marquée par la reconnaissance et la réciprocité dans les pratiques auprès des familles dites « vulnérables » (par Jean-François René de l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal).

L'après-midi fut pour sa part consacré à des ateliers sur la thématique des « regards et pratiques » de l'intervention en petite enfance. L'atelier 1 portait sur la mobilisation des communautés, l'atelier 2 sur la place des familles dans les pratiques et l'atelier 3 portait le titre de « parentalité : entre responsabilités individuelles et collectives ». C'est d'ailleurs dans le cadre de cet atelier qu'une des associations membres de la FAFMRQ, La Petite Maison de la Miséricorde, fut invitée à faire une présentation de l'approche préconisée dans cet organisme qui mise sur les forces des femmes monoparentales et sur le développement de solidarités entre elles.

Plus d'une centaine de personnes ont participé à cet événement. Le *Bulletin de liaison* de la FAFMRQ de juin présentait des articles de plusieurs des conférencières et conférenciers présents.

2.2.3 Projet de loi C-422 - Loi modifiant la loi sur le divorce

Le 16 juin 2009, le député conservateur de Saskatoon-Wanuskawin, Maurice Vellacott, déposait le projet de loi C-422 : Loi modifiant la Loi sur le divorce à la Chambre de communes. C'est avec beaucoup d'inquiétude que la FAFMRO a accueilli certaines des dispositions de ce projet de loi. En effet, nous questionnons sérieusement l'établissement d'une « présomption en faveur du partage égal de la responsabilité et du temps parental » et craignons grandement les conséquences qu'une telle mesure pourrait avoir sur un bon nombre de familles. Si, à première vue, le fait de pouvoir passer autant de temps avec l'un et l'autre de ses deux parents peut sembler dans l'intérêt de l'enfant, la garde partagée ne saurait convenir à toutes les situations familiales. En effet, une foule de facteurs doivent nécessairement être pris en compte afin de déterminer la façon dont l'intérêt de l'enfant sera le mieux servi : l'âge de l'enfant, le lieu de résidence des parents, la présence ou non d'un historique de violence conjugale et familiale, etc.

La Fédération a réagi, dès la mi-août 2009, en produisant un document visant à présenter sa position sur le projet de loi et en le diffusant à l'ensemble des députés fédéraux du Québec ainsi qu'au Premier ministre Harper et aux chefs des différents partis d'opposition (Parti libéral du Canada, Nouveau parti démocratique et Bloc québécois). Une rencontre de travail sur un éventuel plan de lobby a également été tenue avec

les regroupements membres du Groupe des 13 qui travaillent en violence conjugale.

On ne saurait passer sous silence que, depuis l'introduction par le gouvernement fédéral des Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants, le lobby de certains pères mécontents de voir augmenter leur contribution s'est intensifié de facon importante. Au Québec, depuis l'avènement de la perception automatique des pensions alimentaires pour enfants, les parents payeurs voient ces montants prélevés directement à la source. Ces mesures ont justement été instaurées dans le but de mieux servir les intérêts des enfants et d'empêcher certains mauvais payeurs d'utiliser la pension alimentaire pour enfants comme un moyen de chantage envers le parent débiteur. Or, on peut se demander dans quelle mesure la présomption de garde partagée introduite dans le projet de loi C-422, pourtant censée vouloir servir l'intérêt des enfants, ne sert pas plutôt l'intérêt des adultes. Rappelons par ailleurs que, même en l'absence d'une loi imposant le partage égal des responsabilités parentales, le nombre de gardes partagées a augmenté sensiblement au cours des dernières années. Or, malgré ce fait, ce sont encore les mères qui consacrent le plus de temps aux « tâches parentales » : rendez-vous médicaux, relations avec le milieu scolaire, planification des achats, des vacances et des activités de loisirs. Dès lors, on constate que même si les mentalités ont évolué, le partage égal des rôles parentaux reste encore à faire.

Heureusement, suite au Discours du Trône prononcé le 3 mars 2010 par le Premier ministre Harper, le projet de loi C-422 est mort au feuilleton. La FAFMRQ demeurera toutefois vigilante dans l'éventualité où un autre projet de loi semblable devait à voir le jour.

2.2.4 Situation juridique des conjoints de fait

Rappelons que, l'idée que la Fédération fasse du dossier sur la situation juridique des conjoints de fait une priorité de travail a été soumise et adoptée à l'assemblée générale de juin 2007. En effet, plus de 60 % des enfants nés au Québec le sont de parents qui ne sont pas mariés. Cette situation engendre, au moment d'une rupture, des impacts financiers importants, particulièrement auprès des femmes qui, en général, ont un revenu plus faible. On se rappellera qu'en janvier 2009, la FAFMRQ était intervenue dans cette cause afin de sensibiliser la population à une réalité méconnue : la discrimination vécue par les enfants nés hors mariage par rapport à ceux nés de parents mariés. Le Québec demeure la seule province canadienne à ne pas reconnaître le droit alimentaire entre conjoints de fait. Or, pour la Fédération, il est impératif de mettre fin à cette injustice ! Le 16 juillet



2009, la Cour supérieure du Québec avait rejeté les demandes de la requérante. La juge saisie de l'affaire avait alors arqué qu'il appartenait au législateur de statuer sur l'encadrement juridique des conjoints de fait au Québec, puisqu'il s'agit du respect de la liberté de choix des individus. En ne reconnaissant pas l'égalité de traitement entre les enfants nés hors mariage et ceux nés de parents mariés, le Code civil du Québec crée deux catégories d'enfants basées sur le statut civil de leurs parents. Un tel débat ne doit plus porter uniquement sur les adultes et leur capacité de faire un choix libre et éclairé au moment de former une union. Il est désormais incontournable d'aborder cette question sous l'angle des enfants et de la famille. Les nombreuses interventions de la Fédération dans les médias, tant au moment du procès qu'à l'annonce du jugement de la Cour, auront toutefois permis d'informer et de sensibiliser davantage de gens aux manguements actuels du Code civil du Québec en matière d'encadrement juridique des conjoints de fait. Peu importe les montants en jeu, que ce soit 50 M \$ ou 5000 \$, la question de fonds n'est toujours pas réglée : faut-il mieux protéger les familles dont un nombre impressionnant ignore totalement l'impact juridique de leur statut? La FAFMRQ croit qu'il le faut lorsqu'il y a des enfants. C'est dans cet esprit et sous cet angle que la Fédération a décidé de poursuivre son intervention en Cour d'appel. À notre avis, ce débat social demeure le plus important des quinze dernières années en droit de la famille et nous devons y participer. L'audience a eu lieu le 19 mai dernier, (la FAFMRQ était présente) et la décision des juges devrait être connue dans les mois qui viennent.

2.2.5 Réforme du régime québécois d'adoption

Le 14 janvier dernier, la Fédération présentait un mémoire devant la Commission des institutions chargée d'étudier l'avant-projet de loi intitulé *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale*. Bien que certaines des nouveautés introduites dans l'avant-projet de loi soulèvent déjà la controverse, notamment l'introduction de nouvelles formes d'adoption, il est encore trop tôt dans le processus législatif pour qu'on puisse vraiment dire la direction que prendra la réforme du régime d'adoption au Québec. On se souviendra que la Fédération avait été invitée à participer aux travaux du *Groupe de travail sur le régime québécois d'adoption*. Ces travaux ont donné lieu à un rapport dont la ministre de la Justice s'est d'ailleurs grandement inspirée dans la rédaction de l'avant-projet de loi actuel.

La première recommandation de la Fédération a été de réitérer l'extrême importance de travailler en amont de problèmes, notamment, en offrant des services adéquats aux parents en difficulté. Par ailleurs, la FAFMRQ a souligné les problèmes

inhérents au programme des familles d'accueil « banque mixte ». En effet, les procédures entourant le traitement des dossiers d'enfants placés dans une famille d'accueil « banque mixte » soulèvent d'importantes interrogations, notamment en raison du double objectif poursuivi par cette mesure qui vise à la fois à fournir un environnement adéquat aux enfants en besoin de protection et à permettre à des couples en « désir d'enfant » d'adopter.

La FAFMRQ s'est également prononcée en faveur d'une adoption sans rupture de lien préadoptif. Pour l'adopté, l'avantage d'une adoption sans rupture du lien de filiation nous apparaît évident. Ceci est particulièrement vrai pour les enfants plus âgés, qui auront conservé des souvenirs de leur famille d'origine. Mais même pour les enfants qui auront été adoptés à la naissance ou en très bas âge, la guestion identitaire demeure centrale. Pour ces enfants, même si leur attachement envers leur famille adoptive est réel, une partie de ce qu'ils sont fondamentalement est ailleurs. Pour les parents biologiques (particulièrement pour les mères), le fait de pouvoir maintenir un lien de filiation avec leur enfant peut également avoir une portée très significative. Par exemple, dans le cas d'une mère qui, pour toutes sortes de raisons, aura dû donner son enfant en adoption, cette partie importante de son vécu personnel (grossesse et accouchement) demeure inscrite dans son histoire de vie, peu importe les circonstances qui auront mené à l'adoption. En rompant radicalement avec toute trace de filiation d'origine, l'adoption plénière a toujours nié une réalité pourtant fondamentale et toujours déchirante dans l'histoire de vie ce ces femmes : avoir été séparée de leur enfant. La Fédération a cependant questionné l'introduction, dans l'avant-projet de loi, de la possibilité pour l'adopté de conserver le droit à des aliments à l'égard de ses parents biologiques, dans le cas où celui-ci ne pourrait les obtenir de ses parents adoptifs.

L'avant-projet de loi introduit également des nouveautés en matière de partage de l'autorité parentale. Pour la FAFMRQ, ces modifications sont à la fois porteuses d'incidences positives et négatives. En permettant par exemple aux père et mère qui vivent une recomposition familiale de partager leur autorité parentale avec leur conjoint, ceci permettrait aux beau-père et belle-mère de poser des gestes en réponse aux besoins des enfants avec lesquels ils vivent. Cependant, nous craignons qu'il y ait un risque accru de conflits, en raison du plus grand nombre de personnes impliquées dans les décisions, lorsqu'il existe des tensions ou des divergences d'opinion sur les valeurs à privilégier, notamment dans le choix d'un établissement scolaire, des soins médicaux à donner à l'enfant ou encore, dans le choix des pratiques religieuses. D'autant plus que, au lieu de devoir tenir compte



de l'opinion de deux personnes (père et mère de l'enfant), il faudrait également tenir compte de l'opinion de ses beau-père et belle-mère. Il faudrait également préciser les modalités de l'exercice de l'autorité parentale.

Bien que les nouveautés introduites dans l'avant-projet de loi pourront être bénéfiques pour les familles, nous croyons qu'il sera essentiel de s'assurer que ces dernières soient bien accompagnées afin de faire face aux changements. En effet, comme l'avant-projet de loi aborde des aspects extrêmement délicats de la vie des familles, des mesures concrètes d'information et d'accompagnement devront être offertes à l'ensemble des personnes visées, que ce soient les enfants eux-mêmes où les adultes qui seront appelés à exercer un rôle de premier plan auprès d'eux.

2.3 Reconnaissance et financement

2.3.1 Reconnaissance et financement des organismes communautaires Famille

Le dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille a occupé une place moins grande au cours de la dernière année. En effet, la Table des partenaires en matière de reconnaissance et de financement des organismes communautaires Famille (OCF) dont la FAFMRQ est membre, a été mis en veilleuse par le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) en raison notamment des nombreux changements et de la diminution du personnel affecté aux OCF. Ces changements ont provoqué une rupture au chapitre des communications et des relations entre les représentants de OCF et le ministère. Rappelons que la Table composée de la FAFMRQ, de la FQOCF et de la COFAQ et des représentants de la Direction de la coordination et du soutien aux opérations et de la Direction des politiques et programmes du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a pour mandat de contribuer à la mise en œuvre du cadre de reconnaissance et du programme de soutien financier et d'échanger sur les propositions relativement à des scénarios de rehaussement de financement disponible. Nous n'avons donc tenue aucune rencontre au cours de la dernière année.

Par ailleurs, nous avons, (la FAFMRQ, la FQOCF et la COFAQ) après des demandes maintes fois répétées, réussi, le 5 février dernier, à rencontrer le ministre de la Famille, Tony Tomassi, afin de lui présenter les demandes d'aide financière dans le cadre du financement de la mission globale pour l'année 2010-2011. Bien que le ministre ne s'est pas engagé à augmenter le financement en raison du contexte budgétaire et de la marge de manœuvre dont il dispose, il a toutefois, reconnu que le ministère de la Santé et des Services sociaux devrait contribuer au financement en appui à la

mission globale des OCF. Nous en avons profité pour réitérer l'importance de relancer la Table des partenaires. Toutefois, le 7 mai dernier le ministre Tomassi a été congédié par le Premier ministre et depuis c'est Madame Yolande James, la ministre de l'Immmigration qui a pris le relais. Nous n'avons à ce jour eu aucun écho de la nouvelle ministre ainsi que des représentants du ministère.

Le dernier bugdet déposé, en mars dernier, a malheureusement confirmé les orientations et le peu importance accordé par le ministère de la Famille aux OCF. En effet, aucune indexation, malgré l'engagement pris par l'ancienne ministre de la Famille Mme Courchesne, ni augmentation n'a été prévu pour l'année en cours. Le gouvernement du Québec a clairement choisi de s'aligner sur les demandes de la haute finance et du grand patronat. Il a annoncé son intention d'introduire un ticket modérateur en santé, de hausser les frais de scolarité, la TVQ et les tarifs d'électricité et de passer tous les programmes au crible en vue de coupes importantes à venir. Ces choix reposent sur une logique profondément inégalitaire. Avec l'annonce dans le budget, de l'abolition du CFE et de plusieurs autres organismes consultatifs, le gouvernement libéral ferme des canaux importants de communication avec les membres de la société civile qu'il réduit aux rôles de contribuables ou de consommateurs ou, dans le cas des associations et autres organismes, qu'il traite comme autant de lobbies qui doivent négocier ses faveurs. Force est de constater que la réingénierie annoncée par le gouvernement Charest en 2003 n'était que partie remise : le budget déposé en fut la preuve. Nous devrons au cours de la prochaine année accentuer notre travail de concertation, de mobilisation et de pression auprès du MFA pour obtenir un rehaussement de l'enveloppe du financement à la mission globale des OCF.

Ce sous-financement des organismes communautaires Famille est réellement alarmant, particulièrement en cette période de crise économique où la misère et la pauvreté poussent de plus en plus de gens vers le dernier recours offert par ces organismes. Et ce, bien que tous reconnaissent l'importance du travail des organismes communautaires Famille. Il est temps de remédier à cette situation!

2.3.2 La reconnaissance et le soutien financier des haltes-garderies communautaires

À la suite de l'annonce de la récurrence du financement de 3M\$ destiné aux haltes-garderies communautaires lors du discours sur le budget de 2007-2008 le gouvernement a mandaté le ministère de la Famille des Aînés (MFA) afin qu'il élabore un programme normé. Rappelons que lors de l'annonce en 2006-2007 par le ministre des Finances de l'octroi de ce budget non récurrent nous (la FAFMRQ et la



FQOCF) avons manifesté notre déception et notre inconfort puisque ce financement accordé par champ d'activité nous apparaît être, à long terme, un obstacle majeur dans nos revendications visant l'augmentation d'un financement de mission. Toutefois, comme ce budget a été reconduit sur une base récurrente et que nous avons obtenu la confirmation que ce financement soit inclus dans le calcul du financement de la mission des OCF, nous avons donc participé à nouveau cette année aux deux rencontres du comité de travail.

En juin 2009, le MFA a finalement adopté un programme de soutien financier des haltes-garderies communautaires pour consolider cette activité au sein des organismes concernés. Par ailleurs, l'année 2009-2010 en était une de transition pour la répartition des sommes accordées aux 254 haltesgarderies. Toutes les subventions qui leur ont été transmises ont ausi été indexées de 1,8% comme ce fut le cas pour les OCF en mission globale, et qu'au montant initial de 3 M\$ une somme additionnelle de 150 000 \$ a été ajoutée. Le comité devait s'entendre sur des critères à présenter auprès des autorités sur la répartition d'un montant de 200,000\$ pour 254 haltes-garderies. La proposition retenue fut de favoriser les organismes dont l'offre de service a connu la plus forte augmentation. Ce qui a permis à 9 haltes-garderies d'obtenir un montant supplémentaire non récurrent pour l'année en COLLES.

2.3.3 Réseau québécois de l'action communautaire autonome

L'année 2009-2010 a été riche en événements pour le Réseau québécois de l'action communautaire autonome. En effet, cette année, le RQ-ACA a connu une étape importante de restructuration de son fonctionnement et de son membership. Parmi les changements effectués, le Réseau et ses membres ont procédé à une révision des règlements généraux du regroupement ainsi qu'à des modifications au niveau de son membership. Ces changements ont pris effet lors de l'assemblée générale extraordinaire du RQ-ACA qui s'est tenue en février 2010. Ainsi, les membres du Réseau ne sont plus représentés par des secteurs, mais bénéficient dorénavant d'un lien direct d'affiliation avec le RQ-ACA. Par exemple, la FAFMRQ appartenait auparavant à la fois aux secteurs Famille et Défense collective des droits. Aujourd'hui, cette classification par secteurs n'existe plus et la Fédération est membre en son propre nom. Le RQ-ACA a également consolidé son équipe de travail en procédant à l'embauche d'un nouveau coordonnateur en août 2009 ainsi qu'à celle d'une agente d'information en février 2010.

En termes d'actions politiques, rappelons que l'un des principaux enjeux pour l'action communautaire autonome

cette année a été de surveiller l'éventuelle sortie d'une nouvelle Politique gouvernementale en matière d'action communautaire. Or, lors de l'étude des crédits (le 28 avril 2010), le ministre Hamad a déclaré qu'il n'y aurait pas de nouvelle Politique puisque le RQ-ACA « a informé le SACAIS après consultation de ses membres, qu'il n'était pas favorable à l'adoption d'une nouvelle politique. Alors, c'est une demande du terrain. Les gens nous disent qu'ils ne veulent pas une nouvelle politique, et, vous savez, nous sommes à l'écoute de nos organismes, nous sommes à l'écoute de nos organisations ». Souvenons-nous que lors de l'AGA du RQ-ACA de juin 2009, les déléqué(e) s avaient voté comme priorité le thème « *Touchez pas à* ma politique! ». Tout n'est pas encore gagné cependant puisque le Ministre a aussi déclaré qu'il n'y aurait pas de nouveau Plan d'action en matière d'action communautaire en remplacement de celui qui devait se terminer en 2008. Ses justifications : le ministre aurait « décidé de mettre l'accent davantage sur la préparation d'un deuxième plan de lutte contre la pauvreté » et qu'il établit un lien entre celui-ci et « un plan de travail qui était en préparation pour l'action communautaire ». Par ailleurs, des travaux conjoints SACAIS / RQ-ACA ont récemment débuté afin de permettre à des représentant(e)s du Réseau de partager leurs commentaires sur des travaux enclenchés par le SACAIS sur le Cadre de référence en matière d'action communautaire rendu public en 2004. Évidemment, si certains changements envisagés par le SACAIS sont jugés importants et inopportuns par le CA, des consultations plus larges auront lieu. L'échéancier : le SACAIS souhaite déposer un nouveau cadre d'ici Noël au Ministre Hamad

Au cours de l'année, les membres du comité exécutif du RQ-ACA ont rencontré des représentants du SACAIS à plusieurs reprises. Cependant, malgré les demandes de rencontre répétées auprès du cabinet du ministre Hamad, le Réseau n'a obtenue aucune rencontre. Parmi les documents produits cette année par le Réseau, mentionnons notamment « L'État sociale et l'action communautaire autonome » (un document de réflexion sur la gouvernance de l'État) ; un mémoire présenté dans le cadre des consultations sur le projet de loi 7 ; un mémoire déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires ainsi que deux numéros du bulletin ACApella. Le RQ-ACA a également réalisé une importante tournée de formation et d'information visant à mieux faire connaître la politique gouvernementale ainsi que son cadre de référence. En tout, 22 séances ont eu lieu dans les 17 régions administratives du Québec. Finalement, le RQ-ACA a organisé et tenu une Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome en octobre 2009.



Comité défense collective des droits

La FAFMRQ, en plus d'être membre du RQ-ACA, siège également au Comité défense collective des droits. Les travaux du Comité DCD ont principalement consisté à entreprendre et finaliser une démarche d'autonomie cette année. Depuis avril 2010, suite à une consultation faite auprès des 22 regroupements et organismes nationaux dont la mission est la défense collective des droits, ce comité est désormais indépendant du RQ-ACA. Rappelons que le Comité DCD détenait déjà un statut spécial au sein du Réseau. Il était composé de personnes déléquées (8) des regroupements nationaux et organismes nationaux de défense collective des droits (22) et ses mandats étaient déterminés, non par le RQ-ACA, mais plutôt par les regroupements et organismes nationaux en défense collective des droits lors de rencontres tenues minimalement trois fois par année. Des démarches ont également été entreprises par le comité auprès du RQ-ACA pour discuter des modalités et de la démarche les plus appropriées pour atteindre cette autonomie.

2.4 Concertations

2.4.1 **Groupe des 13**

La Fédération est membre du Groupe des 13, une table qui réunit plusieurs regroupements provinciaux féministes. Le G13 a tenu cinq réunions au cours de l'année. Les membres ont été particulièrement mobilisés par le dossier du financement accordé par Condition féminine Canada (CFC). En effet, un nombre record d'organismes, auparavant admissibles, ont vu leur demande de financement rejetée pour la première fois, dont plusieurs groupes de femmes du Québec. Ces compressions effectuées dans les fonds accordés aux regroupements féministes se consacrant à la défense des droits des femmes porteront un coup dur à l'égalité des femmes partout au pays. Plusieurs actions ont donc été entreprises afin de dénoncer ces coupures. D'autres sujets ont été abordés, notamment le bilan du premier plan d'action de la politique gouvernementale sur l'égalité qui vient à échéance cette année, le réforme du Régime des rentes du Québec, pour laquelle le G13 a déposé un mémoire en septembre dernier et la participation des groupes de femmes au Réseau québécois de l'action communautaire autonome.

2.4.2 Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur santé et services sociaux)

La TRPOCB regroupe plus trente deux regroupements provinciaux. Elle assure la concertation et poursuit son travail critique face aux impacts de la réforme de la santé et des services sociaux sur les organismes communautaires. Elle poursuit également son travail de collaboration et de concertation avec les Tables régionales d'organismes communautaires, en plus d'offrir de la formation. Bien que la FAFMRQ ne participe pas à toutes les rencontres, nous suivons de près les dossiers de la TRPOCB et nous en informons nos membres, notamment par le biais d'envois de courriels, du journal l'Entre-Nous, du Bulletin de liaison et du site Internet de la Fédération.

En 2009-2010, la TRPOCB a poursuivi son processus de réflexion sur le financement des organismes communautaires en santé et services sociaux ainsi que sur la transformation sociale. Cette réflexion a mené à la rédaction d'un document sur les positions de la Table. De plus, les travaux entre la Table et la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) se sont intensifiés et ont permis d'améliorer le rapport de force face au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que lors d'interventions publiques (dont des mémoires et communiqués sur le budget). Une rencontre nationale entre ces deux instances a été préparée durant l'année par le comité conjoint et s'est tenue le 12 mai dernier. Cette rencontre faisait suite à l'insatisfaction majeure, partagée par la CTROC, quant au résultat des travaux du sous-comité MSSS sur le financement. La Table est présentement en attente de réponse pour présenter au sous-ministre adjoint un avis conjoint réitérant leurs demandes.

La Table a également contribué de façon importante dans le cadre de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. Elle a également poursuivi sa participation au sein du comité de coordination et de divers comités de travail de la *Coalition solidarité santé*. De plus, la TRPOCB est demeurée membre du RQ-ACA depuis sa réorganisation en s'impliquant notamment sur le conseil d'administration. Finalement, la Table s'est doté d'un tout nouveau logo cette année et a optimisé l'utilisation de son site Internet, en plus de faire régulièrement des envois de mémos à ses membres.

2.4.3 Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

Une nouvelle coalition a vue le jour cette année. La FAFMRQ n'a pas hésité à devenir membre de la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics* en signant sa déclaration commune. Par la suite, la Fédération a participé à plusieurs des actions organisées par la Coalition, la plus importante étant sans contredit la manifestation du 1^{er} avril 2010, au lendemain du dépôt du budget du Québec. Pour l'occasion, près de 15 000 personnes s'étaient rassemblées à Montréal afin de manifester leur mécontentement face au budget du ministre Raymond Bachand. L'événement a



d'ailleurs bénéficié d'une importante couverture médiatique. Dans les jours qui ont suivi, d'autres manifestations ont également été tenues dans d'autres villes québécoises (Sherbrooke et Québec, notamment), toujours dans le but de dénoncer les mesures annoncées dans le budget 2010-2011.

Une autre manifestation, réunissant plusieurs centaines de personnes, a eu lieu le 22 avril devant les bureaux de la Chambre de commerce de Montréal, alors que le Premier ministre prenait la parole dans le cadre du premier Focus stratégique du Québec. Cet événement fut également l'occasion, pour la Coalition, de procéder au lancement la campagne « Halte à Charest », en tapissant les murs de l'hôtel où le Premier ministre prononçait son allocution de mains rouges. Les mains rouges sont depuis demeurées le symbole de la Coalition. Finalement, un contingent de la Coalition

était présent à la grande manifestation montréalaise du 1er mai, à l'occasion de la Fête des travailleurs, et a lancé un appel à un large front social où travailleurs et travailleuses du secteur public, groupes anti-pauvreté, mouvements étudiant et féministe unissent leurs forces pour faire reculer le gouvernement sur la tarification et la privatisation.

D'ailleurs, on a déjà pu observer quelques retombées de ces soulèvements populaires puisque Québec solidaire a déposé un projet de loi modifiant la Charte québécoise de façon à interdire l'introduction d'un ticket modérateur ou de tout autre tarif en lien avec les soins de santé. Le Parti québécois a également appuyé ce projet de loi. Plus récemment encore, le ministre des Finances aurait annoncé son intention de reculer sur la franchise santé annoncée dans le budget du 30 mars.





3. Éducation populaire / Formation

Favoriser un processus de communication et d'échanges pour répondre aux besoins des associations membres.

3.1 Rencontres nationales

Comme à chaque année, la FAFMRQ a tenu deux rencontres nationales : une première les 14 et 15 novembre 2009 et la deuxième les 10 et 11 avril 2010. Ces rencontres ont pour objectifs de permettre aux membres d'échanger entre eux et de s'approprier les différents enjeux qui touchent les familles monoparentales et recomposées ainsi que les dossiers sur lesquels travaillent la Fédération. Cette année, les rencontres nationales ont principalement porté sur les suites du Congrès d'orientation.

Novembre 2009 - La famille... en actions!

Suite au Congrès d'orientation de l'année dernière, une assemblée générale spéciale avait été prévue en novembre. Finalement, le conseil d'administration a jugé qu'il ne disposait pas de tous les éléments nécessaires pour formuler des propositions concrètes au chapitre du membership et qu'un travail préalable de consultation auprès des membres devait être réalisé. De plus, selon nos règlements généraux, tout amendement auxdits règlements doit se faire exclusivement dans le cadre d'une assemblée générale annuelle. La rencontre nationale de novembre a donc permis aux membres de poursuivre la réflexion et les travaux touchant les divers enjeux relatifs à une ouverture dans le membership de la FAFMRQ. Les membres ont également été informés du processus de consultation envisagé par le comité de suivi du Congrès d'orientation pour la suite des travaux. Les membres ont donc rempli un questionnaire leur permettant de préciser quels types de nouveaux membres ils aimeraient voir accueillis au sein de la Fédération. Une analyse des résultats recueillis lors de cette consultation devant permettre de formuler des propositions et de les soumettre au débat lors de la Rencontre nationale d'avril 2010. Ainsi, selon cet échéancier, les propositions finales d'amendements au membership seront donc adoptées en juin 2010, lors de l'assemblée générale annuelle.

Les membres ont également pu assister à la présentation d'un outil de transfert de connaissances intitulé «Pour agir : comprendre les solidarités familiales» publié par l'Institut national de recherche scientifique (INRS) et le partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles dont la FAFMRQ fait partie. Le contexte actuel de remise en question du partage et de l'articulation entre les responsabilités de l'État, celles des

familles et des milieux communautaires soulève plusieurs enjeux. À partir des résultats de plusieurs recherches, le document explore quinze thématiques liées aux solidarités familiales.

Trois ateliers étaient également au programme de la Rencontre nationale de novembre. Le premier atelier invitait les gens à mieux comprendre les enjeux et les impacts de la réforme du Régime des rentes du Québec. Le deuxième atelier permettait aux participant(e)s de débattre sur le projet de loi C-422 visant à introduire dans la Loi sur le divorce une présomption (obligation) de garde partagée. Le troisième atelier fournissait aux participant(e)s une occasion d'échanger sur les enjeux entourant l'adoption du projet de loi 7 - Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants et de ses effets sur les organismes Famille. Par la suite, Me Jocelyn Verdon, qui représente la FAFMRQ dans le dossier sur l'encadrement juridique des conjoints de fait, est venu faire une brève présentation des nouveaux développements. Les membres ont également pu avoir un avant-goût du DVD sur les familles recomposées produit par l'association La Source de Victoriaville en collaboration avec différents partenaires. Après la projection, la Fédération a offert, à chaque association, un exemplaire du DVD. Celui-ci a également été mis en ligne sur le site Internet de la FAFMRQ. Finalement, le dimanche matin, les membres ont eu droit à une présentation du document : Familles et fiscalité en 26 questions par des représentantes du Conseil de la famille et de l'enfance.

AVRIL 2010 - LES MEMBRES: NOTRE FORCE!

L'objectif de cette rencontre était notamment de poursuivre les discussions au chapitre du membership. Les membres étaient en effet invités à débattre des nouveaux critères d'adhésion des membres de la FAFMRQ. Rappelons que, dans les mois précédents la rencontre nationale, un sondage avait été envoyé à tous les membres actifs de la FAFMRQ. En plus de recevoir la compilation complète des résultats du sondage, les participant(e)s ont eu droit une présentation des faits saillants et à une première analyse de ces résultats. Après quelques questions d'éclaircissement, des propositions du conseil d'administration sur les nouvelles catégories de membre actif ont été présentées aux membres. À la lumière des discussions qui ont eu lieu, des propositions de modifications aux règlements généraux de la Fédération seront soumises pour adoption à l'assemblée générale de juin prochain. Ces



propositions ont d'ailleurs été acheminées aux associations afin qu'elles en débattent avec leurs membres.

Les membres ont ensuite pu visionner le documentaire français de 2008 « Enfants, graines de délinquants ? », réalisé par Julienne Marina et Muel Christophe. Il y est notamment question des approches qui visent à prévenir, de plus en plus tôt, les comportements déviants. Comme d'habitude, le dimanche matin a permis aux membres de prendre connaissance du suivi des dossiers de la FAFMRQ. Il a été principalement question des pensions alimentaires pour enfants et du dernier budget du Québec. Mais avant, les participant(e)s ont pu échanger sur les dynamiques locales et régionales qui les touchent.

3.2 Répertoire des activités des associations

En 2003, la FAFMRQ avait procédé à une importante collecte d'information auprès de ses associations dans le but de produire un répertoire des activités dispensées dans les associations de familles monoparentales et recomposées. Cette année, la Fédération a procédé à une mise à jour de

ce document. Un questionnaire a donc été envoyé à chacune des associations afin que celles-ci puisque fournir leurs coordonnées complètes ainsi que les activités qu'elles offrent aux familles de leur territoire. Ces activités sont regroupées en neuf (9) catégories : 1) activités de sensibilisation et de défense des droits ; 2) accueil, écoute, référence et suivi, accompagnement à la cour et service d'information juridique ; 3) activités sur la rupture ; 4) activités pour les familles recomposées ; 5) activités pour les parents concernant les enfants et les adolescents ; 6) activités auprès des enfants et des adolescents ; 7) activités d'adressant aux mères ; 8) activités s'adressant aux pères ; et 9) autres : ateliers, formations selon les besoins exprimés par les membres.

Ce document, sous le titre de « *Répertoire des activités des associations de la FAFMRQ : 1001 façons d'être solidaires »*, a été mis en ligne dans la section réservée aux membres du site Internet de la Fédération. Les associations y sont classées par région. Le répertoire est le résultat de la collaboration de 25 associations ayant répondu à l'appel de la FAFMRQ. Nous aimerions les en remercier grandement.



4. Soutien aux membres

Soutenir les membres, répondre à leurs besoins et renforcer la vie associative

4.1 Vie associative (liaison et soutien auprès des membres)

Le soutien aux membres est une préoccupation majeure au sein de la Fédération, que ce soit dans un cadre formel ou informel. Les besoins exprimés touchent différents aspects de l'existence d'un groupe, tels que la vie démocratique, le financement, les règlements généraux, la résolution de conflits ou encore la préparation de lettres d'appui.

Dans le cadre de la poursuite de la tournée des associations, l'agente de liaison a visité cinq associations cette année. Il s'agit de l'organisme Repère, la Petite Maison de la Miséricorde, le Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval, l'Entraide pour familles monoparentales et recomposées du Suroît et enfin, le Service d'Entraide Passerelle dans le cadre d'un atelier retrouvailles. Ces rencontres constituent des occasions d'échanger avec les

membres des conseils d'administration et les travailleuses et travailleurs des associations. Les échanges se sont fait autour des objectifs et des activités des organismes, sur les réalités des familles monoparentales et recomposées, de leur milieu, de leurs partenaires, des dossiers de la Fédération et des liens avec leurs dossiers et activités.

Comme par le passé, tout au long de l'année, par différents moyens, nous avons informé et recueilli les commentaires des membres sur les actions et le développement des dossiers de la Fédération, que ce soit par l'envoi de courriels ou par le biais de suivis téléphoniques. De plus, nous voyons à la mise à jour et à la gestion des prêts de la vidéothèque et de la bibliothèque pour offrir aux associations les dernières publications ou les vidéos dont les sujets touchent particulièrement les familles monoparentales et recomposées ou la vie d'un organisme communautaire autonome.



5. Visibilité / promotion

Faire en sorte que le plus de gens connaissent la Fédération et ses associations

5.1 Membership

Au 31 mars 2010, la Fédération comptait 42 membres, dont 29 associations ayant le statut de membre actif, 10 organismes ayant le statut de membre associé et trois (3) membres individuels. Deux membres de la région de Montréal ayant le statut de membre actif n'ont pas renouvelé leur adhésion. Le Centre d'aide aux familles monoparentales de la Pointede- l'Île (CAFM), qui, malgré plusieurs tentatives, n'a pas réussi à être reconnu par le ministère de la Famille comme un organisme communautaire Famille et a dû cesser ses activités. Le groupe Pères Séparés, a décidé de ne pas renouveler son adhésion, en raison notamment, de son désaccord avec la position de la Fédération dans le dossier des conjoints de fait. Par le biais d'une lettre, le conseil d'administration de la FAFMRQ, tout en respectant leur choix, a exprimé sa déception suite à cette décision et a tenu à apporter certaines nuances et précisions quant à la place que nous accordons aux pères et notre conviction à défendre les réalités vécues également par les pères monoparentaux ainsi que de notre capacité réelle à faire changer les choses.

Par ailleurs, un membre ayant le statut de membre associé, le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité, de Montréal, qui avait adhéré l'an passé, a décidé de ne pas renouveler son adhésion par manque de ressources financières.

Cette diminution constante, d'année en année, du nombre de membres, particulièrement des membres actifs, révèle la nécessité de renforcer notre membership. Les membres ont d'ailleurs été sollicités et se sont mobilisés au cours de la dernière année pour trouver des solutions prometteuses. Les amendements aux règlements généraux présentés à l'AGA de juin sont un exemple en ce sens.

5.2 Bulletin de liaison

Trois numéros du *Bulletin de liaison* de la FAFMRQ sont parus au cours de l'année 2009-2010. Chacun des numéros du *Bulletin* est habituellement publié à 1200 exemplaires. Les sujets abordés dans cette publication sont toujours en lien avec les familles monoparentales et recomposées ainsi qu'avec l'actualité politique et communautaire. Une relance effectuée auprès de nos abonné(e)s a encore permis cette année de recueillir de nouveaux appuis financiers pour la publication de ce précieux outil d'information.

La UNE de l'édition d'octobre 2009 posait la question suivante : « Acquis sociaux : un avenir incertain ? ». Deux articles de ce numéro portaient sur l'encadrement juridique des conjoints de fait. Celui de Sylvie Lévesque portait sur l'intervention de la FAFMRQ dans la cause opposant l'ex-conjointe de fait d'un riche homme d'affaires montréalais, mieux connu sous le nom de l'affaire « Éric et Lola ». On y apprenait notamment que la juge saisie de cette affaire avait rejeté les demandes de la plaignante et que la Fédération étudiait la possibilité de poursuivre son intervention en Cour d'appel. L'article de Robert Leckey, de la faculté de droit de l'Université McGill, soulignait pour sa part l'importance d'amorcer une réflexion sur le droit familial de façon à mieux correspondre à l'évolution de la diversité des modèles familiaux au Québec. Ce numéro présentait également un article de Ruth Rose, professeure associée en sciences économique de l'UQAM, sur le Régime des rentes du Québec. Ce résumé du mémoire des groupes de femmes présenté dans le cadre de la consultation sur la réforme du RRQ démontrait que les femmes étaient les grandes perdantes des modifications proposées. Puis, un article de Lorraine Desjardins attirait l'attention des lecteurs sur un projet de loi fédéral inquiétant visant la réforme de la Loi du divorce. Le projet de loi C-422 prônait en effet une présomption de garde partagée. Finalement, un article tentait d'examiner ce que sera la vie après l'adoption du projet de loi 7, tant pour les familles que pour les organismes qui travaillent à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le Bulletin de février 2010 portait principalement sur la réforme de l'adoption au Québec. Un article d'Alain Roy, professeur de droit de l'enfant à l'Université de Montréal, faisait valoir dans quelle mesure l'avant-projet de loi intitulé Loi modifiant le code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale était inspiré par l'intérêt de l'enfant. Un article de Lorraine Desjardins présentait la position de la FAFMRQ en faveur d'une adoption sans rupture de lien et cet article était suivi d'une expérience terrain fournie par une travailleuse de l'une de nos associations membres, Francyne Tessier, du Réseau d'aide aux familles en transition (RAFT). On retrouvait également dans ce numéro un article sur les effets de l'aliénation parentale sur les enfants devenus adultes ainsi qu'une présentation du DVD sur les familles recomposées coproduit par La Source de Victoriaville.

Avec le numéro de juin 2010, le *Bulletin de liaison* est passé à l'ère de l'électronique! En effet, la Fédération a



décidé d'emboîter le pas à plusieurs autres organisations en diffusant dorénavant son Bulletin sur support électronique. Cette façon de faire aura l'avantage d'être passablement moins coûteuse et plus écologique. On a également profité de l'occasion pour revoir le graphisme du Bulletin. L'édition de juin portait entièrement sur le colloque du 26 mai 2010 « L'intervention en petite enfance au Québec : quelle place pour les familles? », organisé par le partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles de l'INRS -Urbanisation, Culture et Société dont la FAFMRQ fait partie. Au menu, des articles de quelques-un(e)s des conférencières et conférenciers ayant participé au colloque : Sylviane Giampino, psychanalyste et psychologue spécialiste de la petite enfance et Pierre Suesser, pédiatre et spécialiste en santé publique (tous deux co-fondateurs du collectif Pas de zéro de conduite qui a vu le jour en France); Jean-François René, professeur à l'École de travail social de l'UQAM, Carol Gélinas et Elisabeth Dorion-Gascon, étudiantes à la maîtrise à l'École de travail social de l'UQAM et Michèle Pelletier, coordonnatrice de la Petite Maison de la Miséricorde, une association membre de la FAFMRO.

Nous tenons à remercier le ministère de la Famille et des Aînés ainsi que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour leur soutien financier. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui ont contribué à enrichir le *Bulletin de liaison* de leurs précieux écrits et témoignages, ainsi qu'à David à Bombardier pour le graphisme et la mise en page. N'oubliez surtout pas de remplir notre mini sondage portant sur le *Bulletin de liaison* en annexe du rapport d'activités!

5.3 L'Entre-nous

D'avril 2009 à mars 2010, nous avons publié sept (7) numéros de *l'Entre-nous*. Ce bulletin de quatre pages, s'adresse aux associations membres de la Fédération. Il permet d'informer les membres des derniers développements concernant les dossiers de la FAFMRQ, il présente également des nouvelles du conseil d'administration, des comptes-rendus des Rencontres nationales ou de l'assemblé générale, les dernières acquisitions de livres ou de vidéos. De plus, une page est réservée aux associations afin qu'elles puissent communiquer l'information sur leurs activités et leurs dossiers. Sa parution est aux 6 à 7 semaines. Chacune des parutions est annoncée par un envoi de courriel. L'envoi contient également un exemplaire de *l'Entre-nous* en document attaché. De plus, il figure à la section réservée

aux membres du site Internet de la FAFMRQ. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires. Ils nous permettent de vous offrir une publication qui vous ressemble et qui vous tient informé(e)s. Nous vous invitons d'ailleurs à compléter le sondage ci-joint.

5.4 Site Internet

Un site Internet est représentatif d'une organisation. Consciente de ce fait, la FAFMRQ s'est toujours entourée de personnes compétentes pour que le site soit toujours à jour et qu'il reflète les réalités et les actions de la FAFMRQ. Ainsi, au fil des jours, Nicole Nepton et Claudette Mainguy font en sorte que le site soit toujours actuel et agréable à consulter. Nous les remercions pour leur excellent travail.

La FAFMRQ, soucieuse de fournir une bonne vitrine à ses associations, a également utilisé le site Internet à cette fin. Cette année, le site s'est enrichi de logos et de photos des associations, histoire de rendre le tout plus convivial. De plus, le répertoire des associations a été inclus au site des membres pour qu'il soit plus facile à consulter par les associations en quête d'idées. Toujours soucieux de rendre la navigation plus facile, certains items qui se retrouvaient dans la colonne de droite, se retrouvent maintenant en haut, juste sous le bandeau qui présente la FAFMRQ. Parmi l'une de ces rubriques, citons les activités des associations qui sont maintenant très visibles. Les dossiers ont également été remaniés et présentés différemment pour en faciliter la consultation. De plus, le dossier «RUPTURE» a été ajouté pour tenir compte de l'engagement de la FAFMRQ dans le dossier «conjoint de fait». Nous devons admettre que nous allons dans la bonne direction parce que, nous dit-on, le site de la FAFMRQ est l'un des plus consultés quand il s'agit de recherches sur les sujets qui nous touchent.

Compte tenu de la popularité des médias sociaux, la FAFMRQ a cru bon d'emboîter le pas en créant une page Faceboook et Twitter. Ces sites offrent une visibilité supplémentaire et pourront servir à d'autres fins au fur et à mesure que nous les apprivoiserons. À ce jour, la FAFMRQ compte plus de 260 amis sur Facebook. Sans vouloir ajouter trop de chiffres, disons simplement que 190 pages sont consultées chaque jour, soit 210 000 pages depuis sa création en 2007. Fait intéressant, entre l'an dernier et cette année, les visites ont presque triplé, passant de 10 545 à 25 736, de même que les pages vues qui de 30 280 sont passées à 75 573, confirmant que nous sommes sur la bonne voie.



5.5 Participation à des émissions de télévision et radio, parution d'articles de journaux et de revues qui traitent des familles monoparentales et recomposées....

L'année a encore été active au plan médiatique. En effet, des articles ont été publiés dans divers magazines, journaux et revues pour faire connaître la Fédération et sensibiliser la population aux réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées notamment concernant le dossier sur la situation juridique des conjoints de fait et sur les pensions alimentaires pour enfants.

Tous ces événements nous ont permis de faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées et de rendre compte de la situation vécue par ces familles.

5.6 Participation à des congrès, colloques, invitations spéciales, formation, conférence.

- Participation au dépôt de la Pétition «Mission collective» du Collectif pour un Québec sans pauvreté, à Québec, 14 mai 2009;
- Participation à la journée de réflexion sur la reddition de compte organisée par la Coalition des organismes communautaires autonomes de formation (COCAF) et le Réseau québécois d'action communautaire autonome (RQACA), le 3 juin 2009;
- Conférence sur les conjoints de fait au congrès provincial de l'Aféas, à Chicoutimi, le 21 août 2009;
- Participation à l'Assemblé générale annuelle de Relaisfemmes, le 17 septembre 2009;
- Participation jusqu'au 26 septembre 2009 aux rencontres du conseil d'administration de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), puisque la directrice générale de la FAFMRQ a été élue en septembre 2007 à titre de représentante d'un groupe national;
- Participation de la directrice générale à des rencontres dans le cadre de la campagne électorale pour briguer le poste de la présidence de la FFQ, septembre 2009;
- Participation au Forum social québécois à la tenue d'un atelier sur les PPP sociaux, 10 octobre 2009;
- Participation, dans le cadre des consultations régionales sur le futur plan de lutte contre la pauvreté, à la journée tenue à Montréal, le 14 octobre 2009;
- Participation au déjeuner-causerie de l'IRPP (Institut de recherche en politiques publiques) sur le droit de la famille comme outil de progrès, 14 octobre 2009;
- Participation au Forum organisé par la Chaire FCRSS/IRSC Approches communautaires et inégalités en santé (CASIS)

- de l'Université de Montréal, 8 et 9 octobre 2009 ;
- Entrevue avec Francine Plourde, à la Première chaine de Radio-Canada sur les audiences du TAQ dans le dossier des pensions alimentaires pour enfants, le 4 novembre 2009 :
- Entrevue avec la radio de Radio-Canada Côte-Nord sur les audiences du TAQ dans le dossier des pensions alimentaires pour enfants, le 5 novembre 2009;
- Conférences sur les services de garde au Québec dans le cadre des Forums régionaux organisé par le syndicat de l'Alliance de la fonction publique du Canada section Québec, 16 octobre 2009 et 19 février 2010;
- Participation au 10° symposium québécois de recherche sur la famille «Famille et résussites éducative» organisé par le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ), les 29 et 30 octobre 2009;
- Participation aux consultations sur la création d'un « Organisme de liaison et de transfert en innovation sociale » (OLTIS), à Trois-Rivières, 6 novembre 2009;
- Conférence sur le financement privé et les fondations privées et les impacts sur les OCF et les familles dans le cadre de la journée de réflexion «Défi et enjeux du financement public, privé et communautaire», organisée par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB), 11 novembre 2009;
- Participation à un Forum sur les partenariats publicsphilanthropiques (ou PPP sociaux) organisé par la CSQ, les 17 et 18 novembre 2009;
- Participation au Colloque sur les 30 ans de la Loi sur la protection de la jeunesse organisé par JEFAR, le 27 novembre 2009:
- Participation à des rencontres avec le Conseil de la famille et de l'enfance dans le cadre d'une consultation sur le logement et les familles, décembre 2009;
- Participation à la journée de réflexion organisée par Relaisfemmes : sur l'Approche d'empowerment, le 19 janvier 2010:
- Participation aux activités du Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, dont la FAFMRQ est membre, décembre 2009, janvier et juin 2010:
- Participation au déjeuner-causerie du Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM) sur l'intervention précoce, 27 janvier 2010;
- Participation à une rencontre échanges-discussions organisée par le Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal (RAANM) portant sur la mise en œuvre de la Loi 6 sur le territoire de Montréal, 17 février 2010;
- Participation avec d'autres groupes de femmes à l'écoute



- du budget fédéral et réaction, 4 mars 2010;
- Participation à une rencontre avec la direction et les employés de la perception automatique du ministère du Revenu. Cette rencontre avait pour objectif d'obtenir le pouls de la Fédération sur le fonctionnement du système de perception, le 17 mars 2010;
- Participation au colloque international «Briser le lien entre monoparentalité et pauvreté: les politiques publiques d'ici et d'ailleurs», organisé par le centre de recherche Léa Roback, 19 mars 2010;
- Participation au dépôt du budget du Québec au huis clos des groupes sociaux, le 30 mars 2010;
- Entrevue avec un étudiant en journalisme de l'UQAM sur l'aliénation parentale, 7 avril 2010 ;
- Entrevue avec Émilie Dufour pour l'émission « Ainsi squattent-elles » de la radio communautaire de Québec sur le dossier des pensions alimentaires pour enfants et le recours collectif de la FAFMRQ contre le ministère de l'Éducation du Québec, le 13 avril 2010 ;
- Participation à l'émission de Jean-Luc Mongrain sur les ondes de LCN dans le dossier de l'encadrement juridique des conjoints de faits, le 20 mai 2010;
- Participation à l'Assemblée générale annuelle de la FFQ, le 29-30 mai 2010, à Québec;

- Participation au comité des services aux collectivités (CSAC) de l'UQAM par l'implication de la directrice générale qui y siège depuis septembre 2007. Le CSAC est composé de 16 personnes, dont 8 représentantEs des groupes sociaux. Son rôle consiste à évaluer les projets de formation, de recherche et de création qui y sont présentés. Le CSAC a tenu 5 réunions au cours de l'année. Notre mandat s'est terminé en mai 2010 et nous avons décidé de ne pas le renouveler:
- Conférence dans le cadre du Cours sociologie de la famille de l'UQAM, 1^{er} juin 2010;
- Atelier sur les PPP sociaux lors de l'assemblée générale du Regroupement des cuisines collectives du Québec, 1^{er} juin 2010 ;
- Ateliers sur les PPP sociaux dans le cadre de l'assemblé générale du Regroupement des CALACS, 5 juin 2010;
- Participation à la demande au programme « ARUC » (Alliances de recherche universités-communautés) du Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR) sur les thèmes de la séparation parentale et de la recomposition familiale, 15 juin 2010.
- Participation à un projet de recherche sur les groupes de femmes, de l'Institut d'étude des femmes de l'Université d'Ottawa et le Département de sociologie de l'Université de Montréal, 16 juin 2010.





6. Fonctionnement

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer la bonne organisation de la permanence.

6.1 Rencontres du CA

Le conseil d'administration a tenu six réunions au cours de l'année. Ce fut une autre année très exigeante pour les membres du conseil d'administration en raison des suites du Congrès d'orientation et des dossiers juridiques. En effet, les membres du conseil ont été davantage sollicités puisqu'ils ont tenu, en plus des rencontres régulières, une rencontre spéciale en août dernier sur la décision d'aller en Cour d'appel ou non dans la cause juridique des conjoints de fait. Encore cette année, les membres ont dû relever de nombreux défis : apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur les divers dossiers et à voir au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance et d'ouverture, favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année. Un compte-rendu des rencontres du conseil d'administration est publié dans l'Entre-nous.

Nous tenons à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail considérable et leur dévouement au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs.

Nous tenons enfin à remercier tout particulièrement Madame Nancy Labrie, de l'Association La Relance de Dolbeau de la région du Saguenay/Lac St-Jean, Madame Laurence Lagouarde, du Service d'Entraide Passerelle à Montréal et Monsieur Alain Bilodeau, du Centre des familles monoparentales et recomposées de Québec, qui, pour des raisons personnelles, ont décidé de ne pas renouveler leur mandat. Nous profitons de l'occasion pour leur rendre hommage et les remercier sincèrement, au nom de toutes et de tous, pour leur engagement, leur dévouement et leur implication au sein de la Fédération.

Nous tenons aussi à rendre un hommage particulier à Mme Nathaly Roy, présidente de la Fédération depuis 4 ans. Nous devons lui témoigner toute notre reconnaissance pour sa disponibilité, son dévouement, sa grande générosité et surtout sa détermination dans la défense des droits et la promotion des intérêts des familles monoparentales et recomposées. Au nom de tous et de toutes, Merci Nathaly et bonne chance dans tes projets futurs!

6.2 Ressources humaines

L'équipe de travail se compose de la directrice générale (Sylvie Lévesque), de l'agente de recherche et des communications (Lorraine Desjardins) et de l'agente de liaison et de développement (Carole Benjamin). Encore cette année, Nicole Nepton, de Cybersolidaires, a assuré le suivi de notre site Internet, en collaboration avec Claudette Mainguy.

Nous tenons à souligner tout particulièrement le travail accompli au cours des 7 dernières années par Carole Benjamin, qui nous a quitté en mars dernier pour un autre emploi. Au nom de tous les membres du conseil d'administration ainsi que des membres de la Fédération nous tenons à lui rendre hommage pour son dévouement, son engagement dans la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées.

Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe qui a su, malgré l'ampleur de la tâche, être à la hauteur de la situation. Mille mercis pour leur rigueur et surtout, leur très grande générosité.

6.3 Ressources financières

Nous tenons à souligner l'excellent travail de Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité qui, avec rigueur, a su relever le défi et finir l'année en beauté.